OTMT

MODE D'EMPLOI

TREUIL MANUEL A CLIQUET
CAP . 1000 Kg

APPLICATIONS

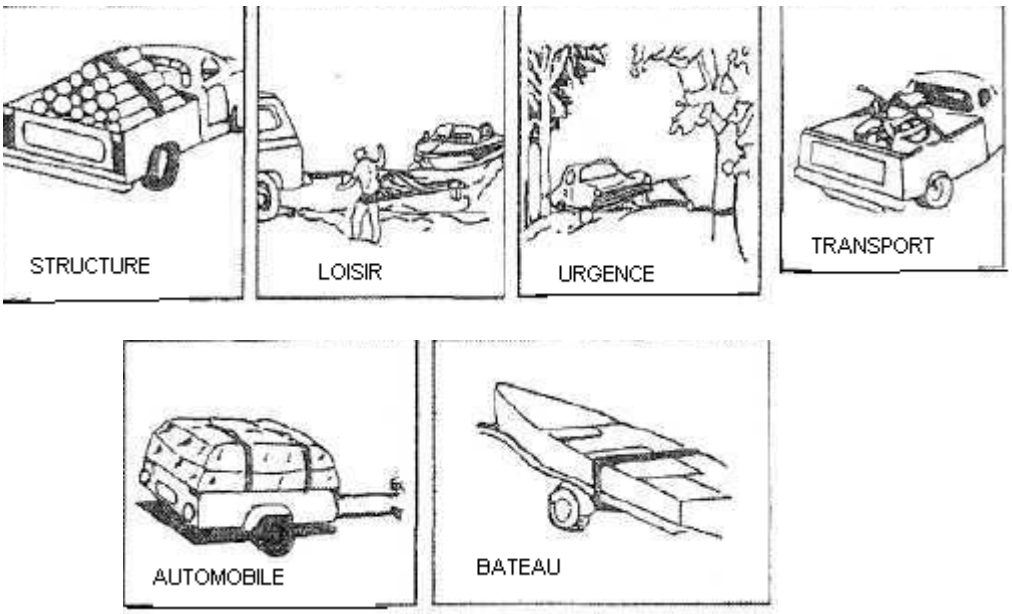

ATTENTION :
TOUJOURS INSPECTEZ LA CORDE DANS TOUTE SA LONGUEUR POUR ASSURER QU'IL N'Y A PAS D' EFFILOCHURES, DE PLIS OU DE CASSURES AVANT D'EMPLOYER VOTRE TREUIL

1) Fixez les crochets et la poulie à un point d'ancrage. Relâcher le commutateur du cliquet d'entraînement en position indiquée dans le détail "A" ;
2) Enfoncez le cliquet d'arrêt dans la direction de la flèche du détail "B" ;
3) En même temps tirer la corde jusqu'à ce que la traction désirée soit obtenue ;

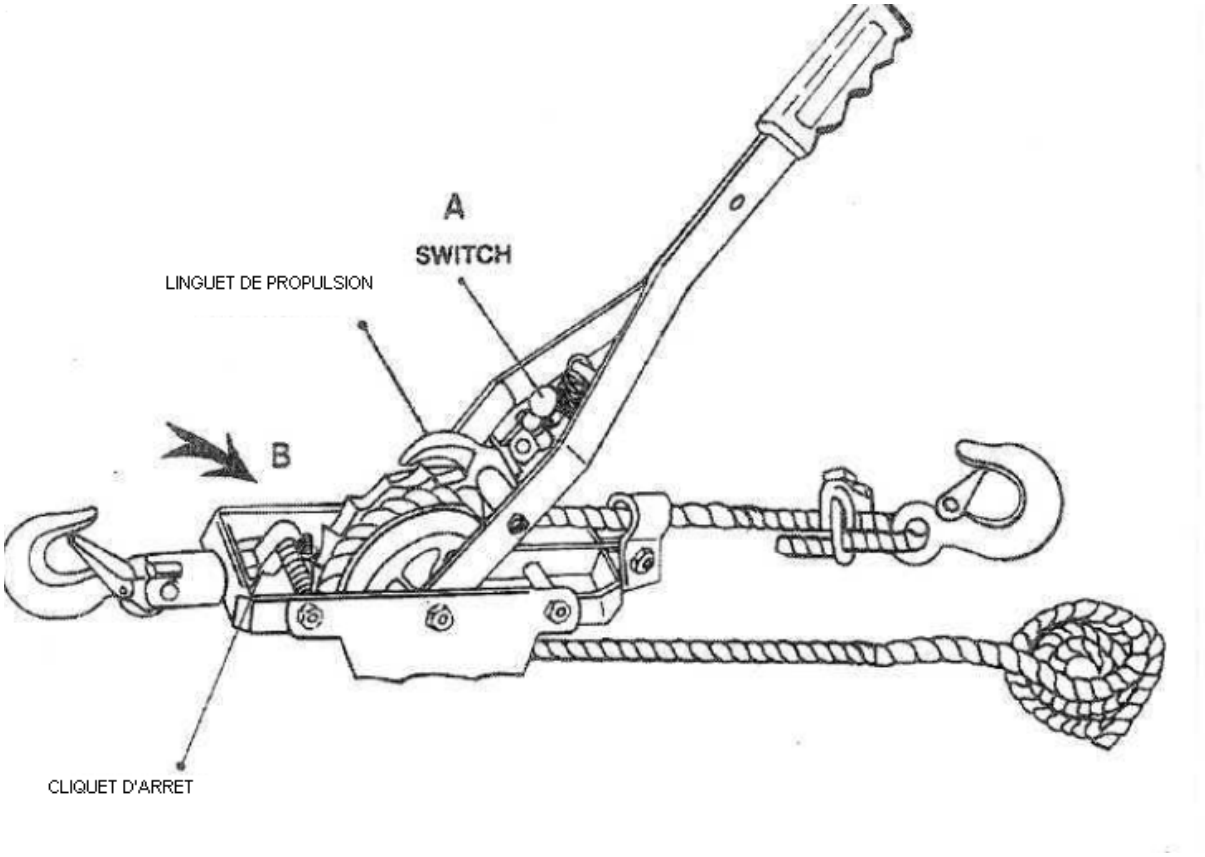

POUR SOULEVER LA CHARGE OU APPLIQUER LA TENSION

1) Engagez le cliquet d'entraînement et la roue à cliquet. La position du commutateur est indiquée dans le détail "A" ;
2) Actionnée la poignée d'opération dans la direction de la flèche comme dans le détail "B" . Chaque course de poignée enroulera la corde afin de tirer la charge.

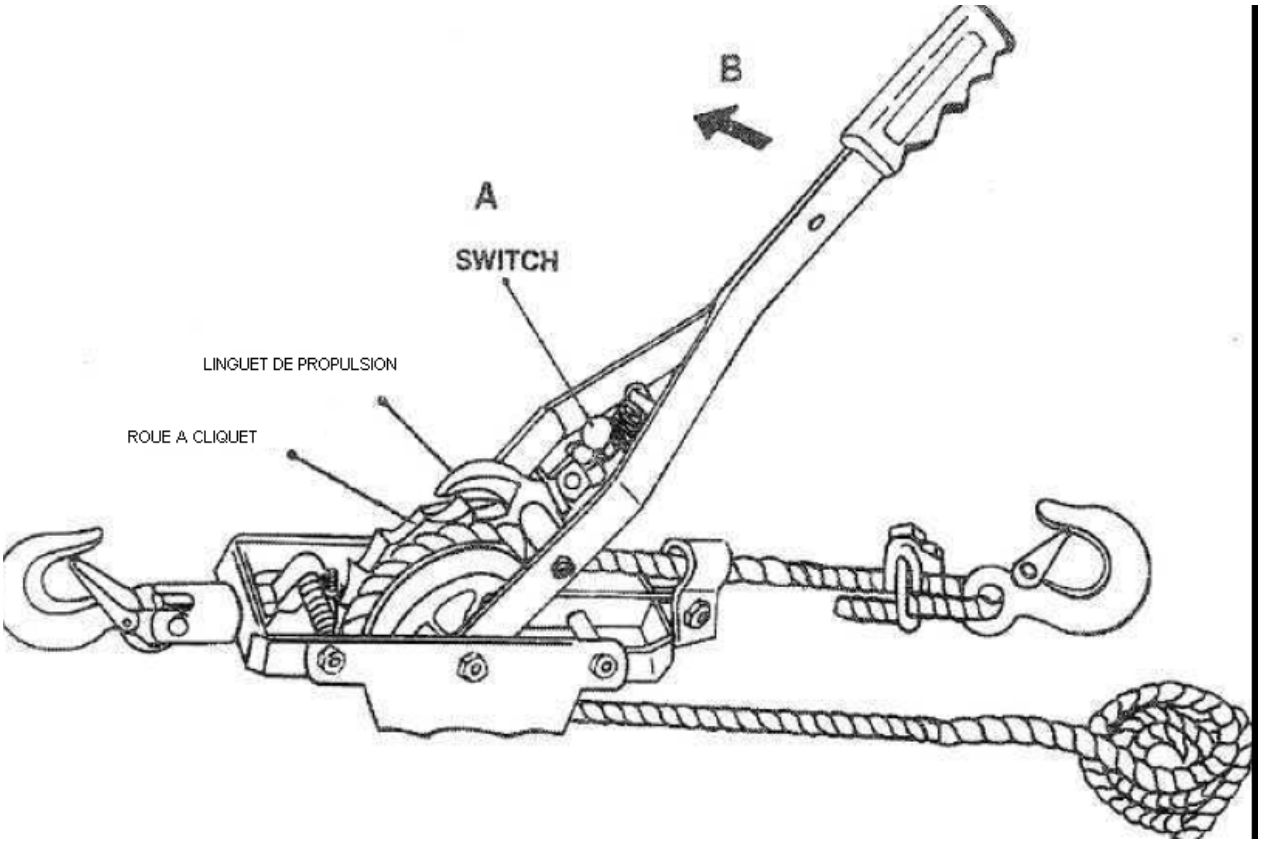

MISE EN GARDE : Veuillez vous assurer du bon fonctionnement de votre extracteur en suivant ces suggestions :

1. Vérifier le câble pour la distorsion, les coupures de brins et les nœuds.
2. Ne jamais tirer le câble sur un coin ou en angle. Tirer droit.
3. N’entourez pas le câble autour d’un objet en le raccrochant sur lui-même.
4. Connaissez le poids à tirer, n’excédez pas la capacité indiquée.
5. N’employez jamais une rallonge sur la poignée.
6. Laissez au minimum 3 tours de câble sur la poulie centrale.
7. Si possible employez une courroie attachée autour de l’article à tirer et s’assurer d’un bon engagement du crochet et du mécanisme de l’extracteur.
8. Ne pas lever de charge avec ce treuil.

DECLARATION « CE » DE CONFORMITE

OTMT DECLARE QUE LE PRODUIT DESIGNE CI - DESSOUS :
MODELE / REFERENCE : 77810100

MARQUE : **OTMT**

EST CONFORME

- AUX DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES DEFINIES PAR L 'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE **2006/42/CE** (DIRECTIVE MACHINE) QUI CONCERNE LES REGLES TECHNIQUES ET LES PROCEDURES DE CERTIFICATION DE CONFORMITE QUI LUI SONT APPLICABLES.
- AUX DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES DEFINIES PAR LA DIRECTIVE EUROPEENNE **2004/108/CE** RELATIVE A LA COMPATIBILITE ELECTROMAGNETIQUE (DIRECTIVE CEM)
- AUX DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES DEFINIES PAR LA DIRECTIVE EUROPEENNE **2006/95/CE** RELATIVE AUX EQUIPEMENTS BASSE TENSION.

PERSONNE AUTORISEE A CONSTITUER LE DOSSIER TECHNIQUE :

MONSIEUR YVON CHARLES
BP 4 - 78701 CONFLANS CEDEX -FRANCE

FAIT A CONFLANS SAINTE HONORINE, LE 16 NOVEMBRE 2009

YVON CHARLES
DIRECTEUR GENERAL

OTMT : BP 4 - 78701 CONFLANS CEDEX -FRANCE